

RANGS SAINT-ANTOINE ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

Notre-Dame-des-Monts



5.1. Localisation de Notre-Dame-des-Monts dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.2. Vue aérienne des rangs Saint-Jean-Baptiste (avant-plan) et Saint-Antoine (arrière-plan), Notre-Dame-des-Monts. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

LOCALISATION

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts est circonscrite par les villages de Saint-Aimé-des-Lacs, à 6 km au nord-est, et de Saint-Urbain, à 20 km au sud-ouest, le long de la rivière du Gouffre qui constitue la limite nord-ouest du territoire. À l'est, la municipalité est bordée par le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion. Elle se situe également à la limite sud-ouest de la MRC de Charlevoix-Est. Localisée dans l'arrière-pays de Charlevoix, dans la vallée de la rivière du Gouffre, Notre-Dame-des-Monts est en retrait de la route 138, à environ 6 km à l'est, et fait partie du circuit touristique de la Route des Montagnes. C'est une localité aux reliefs montagneux, forestier et agricole.

L'agglomération est traversée par plusieurs rangs, dont ceux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine, au sud-ouest de la municipalité, qui suivent une partie de la rivière du Gouffre. Une partie du rang Saint-Jean-Baptiste se trouve dans les limites de la municipalité de Saint-Urbain alors que l'autre, la partie plus au nord, se trouve dans les limites de Notre-Dame-des-Monts. Le rang Saint-Antoine, quant à lui, prend naissance à la jonction de la route du 7^e et du 8^e Rang, à 7 km du village. Il s'étire vers l'ouest jusqu'à sa rencontre avec le rang Saint-Jean-Baptiste, 2 km plus loin. Les deux rangs forment un parcours continu qui suit la rivière du Gouffre qui coule au fond de la vallée.

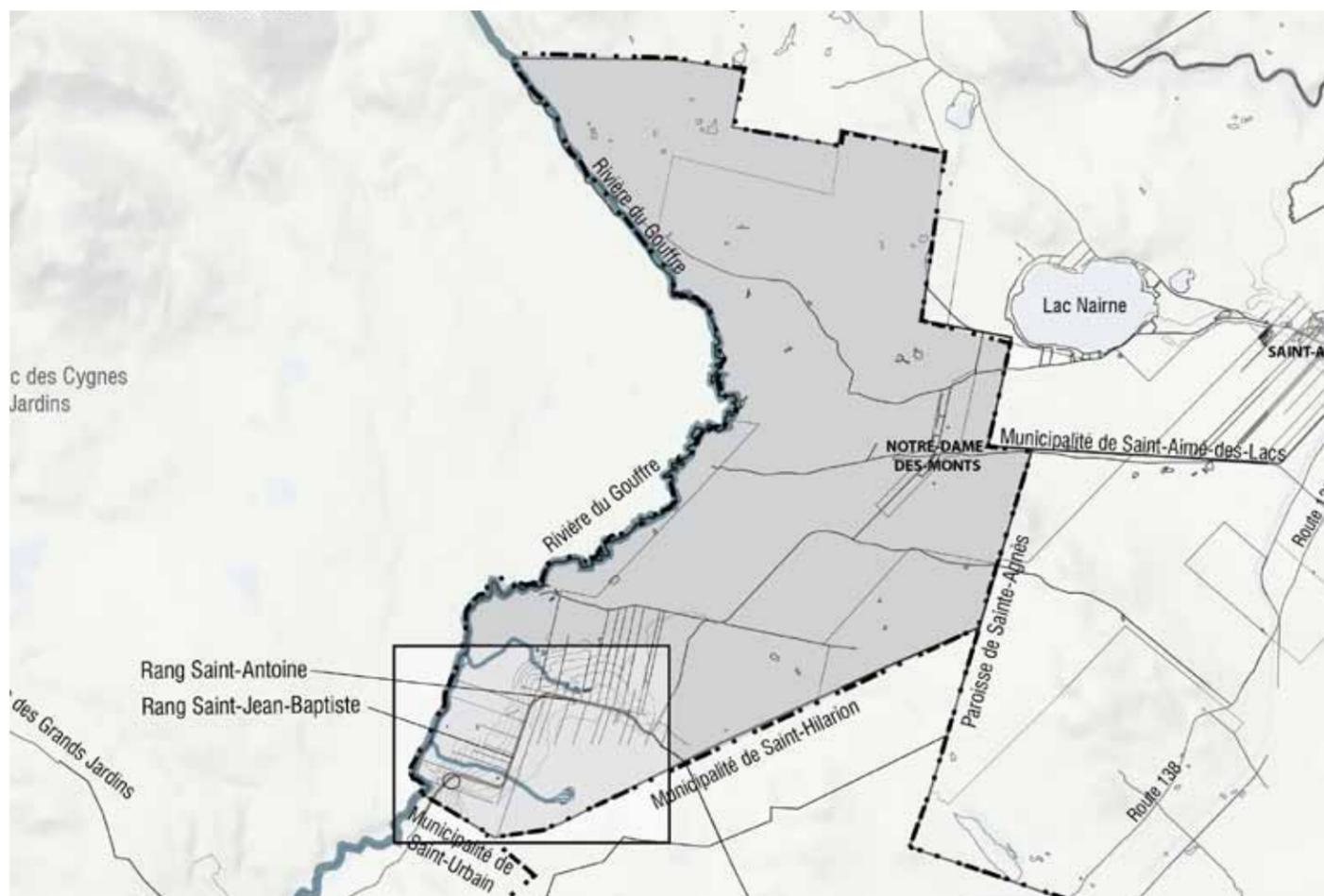
HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Le territoire de Notre-Dame-des-Monts est d'abord compris dans les terres de la Couronne avant d'entrer dans les limites du canton De Sales, arpenté en 1853 et proclamé en 1868. La colonisation du secteur débute principalement vers le milieu du 19^e siècle. Les habitants s'y implantent progressivement et se trouvent bientôt en nombre suffisant, soit environ 200 en 1862, pour être régulièrement visités par un missionnaire de la paroisse de Sainte-Agnès à laquelle le territoire est rattaché. Une chapelle-école sert pour l'enseignement et les offices religieux. Les habitants fréquentent aussi l'église de Sainte-Agnès, mais doivent pour cela parcourir une longue distance.

C'est principalement autour de l'agriculture et de l'exploitation forestière que gravite l'économie de la future localité. L'élevage prenant de l'importance, une fromagerie est ouverte vers 1890 dans ce qui deviendra le cœur du village de Notre-Dame-des-Monts. En 1935, le canton De Sales obtient son statut de municipalité et un magasin général est ouvert en 1941. L'année suivante, les habitants procèdent à la construction de l'église, sans la permission de l'évêque. Pour cette raison, ce n'est seulement qu'en 1947 que la paroisse de Saint-François-de-Sales est fondée. Cette même année, le nom de Notre-Dame-des-Monts se substitue à celui de canton De Sales. L'établissement d'un curé permanent nécessite l'édification d'un presbytère en 1948 (figure 5.4).

En plus du petit hameau villageois constitué autour de l'église et du presbytère, l'agglomération est traversée par plusieurs rangs dont celui de Saint-Jean-Baptiste, qui suit une partie de la rivière du Gouffre et relie le plateau au village de Saint-Urbain, ainsi que le rang Saint-Antoine, qui en est la continuité est-ouest. Dans la tradition populaire, le rang Saint-Jean-Baptiste était autrefois connu sous les appellations le « Cran-Blanc » de Saint-Urbain, puisqu'une partie de ce rang se trouve dans les limites de la municipalité de Saint-Urbain, et le « Racourcy », ainsi nommé parce qu'il figure comme le chemin le plus court entre Baie-Saint-Paul et certains secteurs agricoles comme ceux de Misère, de Chiguère (rang Saint-Antoine) et de Tourne-Pioche. En 1859, la concession du Racourcy fait partie de la seigneurie du Gouffre et comprend 44 ménages.

Bien que le climat difficile du secteur montagneux qu'est Notre-Dame-des-Monts offre une période de culture assez courte, le rang Saint-Jean-Baptiste rappelle le rôle dominant qu'ont joué l'agriculture et l'élevage dans le développement du territoire. Entouré de montagnes, de champs cultivés et de boisés, le rang Saint-Jean-Baptiste présente à certains endroits des percées visuelles panoramiques qui lui ont valu d'être repéré et choisi, dans les années 1980, pour camper le décor de certains épisodes du téléroman *Le temps d'une paix*. Le site d'une ancienne ferme



5.3. Localisation de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.4. Le noyau villageois de Notre-Dame-des-Monts, en 1948. Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), cote E6,S8,SS1,SSS272,D1129 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_anqid=20160125085631442&P_cote=E6,S8,SS1,SSS272,D1129&P_codedepo=03Q&P_numunide=969712&p_hauteur=714&p_largeur=1584

aménagée en bordure de ce rang a été retenue pour représenter la ferme à Rosanna, le personnage principal du téléroman. Si la ferme était inhabitée depuis un moment et que la maison de Rosanna ainsi que le four à pain ont été construits sur place par une équipe de Radio-Canada, la ferme était encore composée de plusieurs bâtiments, assez anciens de surcroît, soit une maison en pièce sur pièce, une grange-étable, un hangar à voitures, un caveau à légumes et une bergerie (figures 5.5 et 5.6). La construction de certains de ces bâtiments remonte probablement à la deuxième moitié du 19^e siècle ou au début du 20^e siècle. Aussi, la maison présente sur le site est nécessairement antérieure à l'établissement d'Arthur Lajoie (1903-1994). Marié en 1927 à

Délia Girard (v. 1908-1996) dans la paroisse de Sainte-Agnès, il aurait acheté cette ferme en 1931, qui était alors située à quelques arpents de celle de son père Joseph Lajoie, également localisée dans le rang Saint-Jean-Baptiste mais du côté de Saint-Urbain (figure 5.7). Le couple Lajoie-Girard a résidé sur le site pendant 31 ans, vivant de l'élevage du bétail et de la grande culture, en plus d'y élever une famille de onze enfants. La ferme est ensuite devenue la propriété de plusieurs particuliers. L'aménagement de ce site en lieu de tournage pour la populaire tésérie *Le temps d'une paix* a propulsé au rang d'attractions touristiques très courues, du moins pendant quelques années, l'ancienne ferme des Lajoie et le rang Saint-Jean-Baptiste.



5.5. Tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, en 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520-078 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Af-ficher_image?p_page=1&p_anqid=20160125085631442&P_cote=P690,S1,D83-520&P_codedepo=06M&P_numunide=869025&p_hauteur=714&p_largeur=1584



5.6. Tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, en 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520-074 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Af-ficher_image?p_page=1&p_anqid=20160125085631442&P_cote=P690,S1,D83-520&P_codedepo=06M&P_numunide=869025&p_hauteur=714&p_largeur=1584



5.7. La maison voisine de Joseph Lajoie, localisée dans la municipalité de Saint-Urbain.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

La rivière du Gouffre est l'élément hydrographique le plus important du secteur. D'une longueur de 73 km, son cours est très sinueux et caractérisé par une succession de rapides. Elle parcourt tout le territoire à l'ouest du rang Saint-Jean-Baptiste et prend sa source dans les hautes montagnes de l'arrière-pays, près du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Baie-Saint-Paul. La rivière du Gouffre borde la municipalité de Notre-Dame-des-Monts sur 18,4 kilomètres. Elle aurait été nommée ainsi par Samuel de Champlain en 1608 en référence au tourbillon près de son embouchure. En direction de Notre-Dame-des-Monts, elle porte également l'extension « Bras du Nord-Est ». Sur certaines cartes anciennes, on l'appelle également la rivière de la Mine ou rivière du Nord-Est, possiblement en référence aux mines de Saint-Aimé-des-Lacs, près des sources de la rivière.

La rivière du Gouffre est une rivière à saumons. On y retrouve plusieurs fosses : celle à Adélar, des Tacons, des Pointes, à Moïse, à Éloi, à Harmel, à Éthier et à Gérard, pour ne nommer que celles-ci. On y pêche également la truite. On y aurait même déjà pêché, au début du 20^e siècle, l'huître perlée (moule d'eau douce). La rivière permet la pratique de diverses activités nautiques (canot, kayak). Les rives de la rivière du Gouffre sont toutes privées. Des droits de passages ont toutefois été négociés par l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre (ACVG) afin de permettre la pratique de la pêche.

Sur le territoire de la municipalité, il y a également quelques petits lacs, dont le lac à Ferdinand-Boudreault. Il se cache au sud du hameau, dans le couvert forestier (figure 5.8).

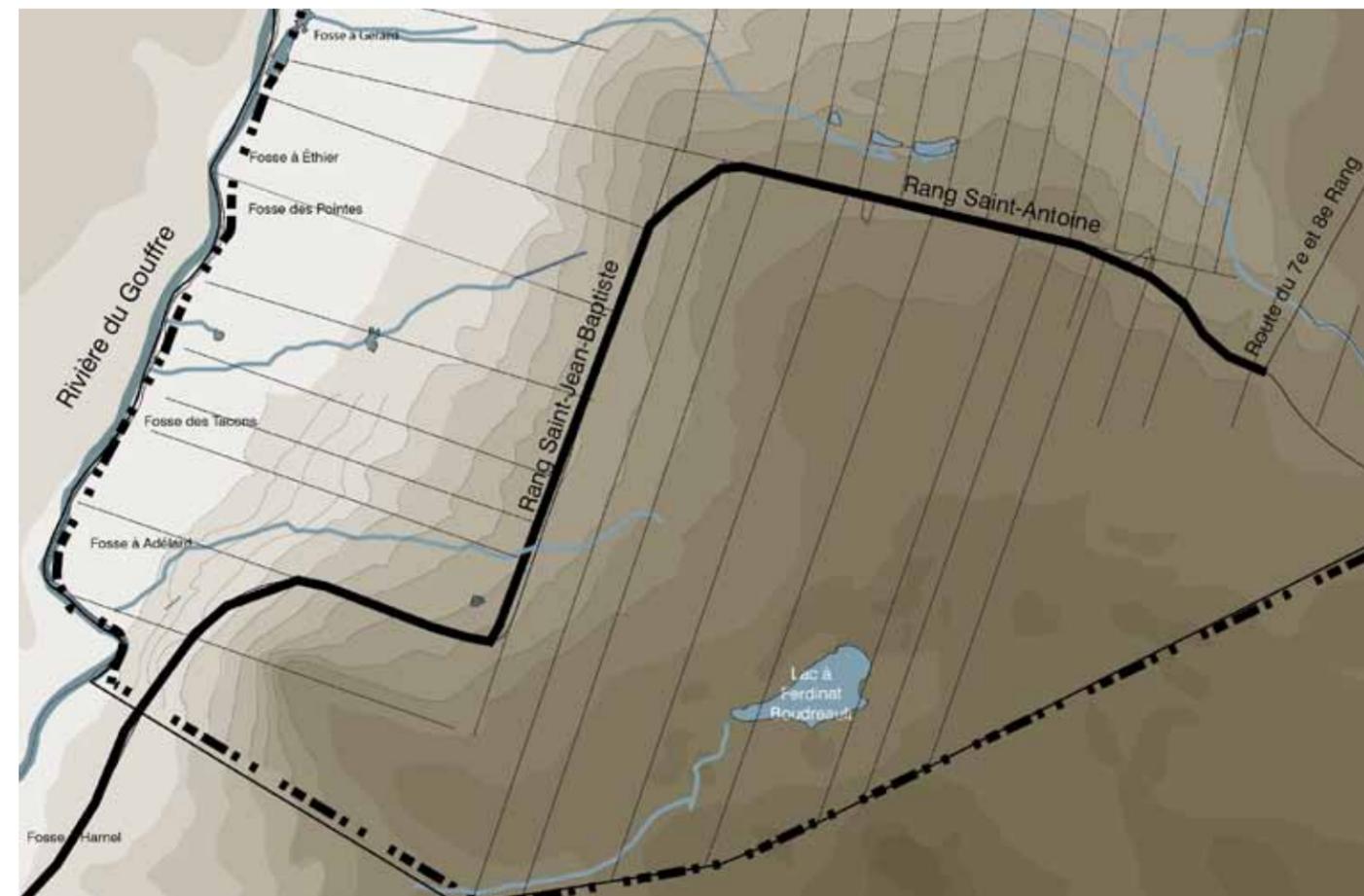
Topographie

La chaîne de montagnes des Laurentides referme les paysages de Notre-Dame-des-Monts en créant une muraille sur la quasi-totalité de sa limite nord-ouest. On y retrouve de nombreux sommets du Bouclier canadien, dont certains sont les plus hauts au sud de ce secteur géographique. Un de ces sommets visibles est le mont du Lac des Cygnes situé dans le Parc des Grands-Jardins, d'une hauteur de 980 m, qui surplombe la rivière du Gouffre complètement à l'ouest. Il y a aussi le mont des Morios (ou le Gros Mont), qui est à une altitude de 940 m. Enfin, on retrouve, complètement à l'est de ce contrefort, le mont de la Noyée, haut de près de 1 000 m. Ce massif a donné lieu à la légende du même nom. En réalité, l'ensemble de trois montagnes forme une figure topographique qui, observée d'un certain angle, nous laisse imaginer le corps d'une femme impassiblement étendue comme sur un lit d'eau, à demi submergé, laissant à découvert son ventre gonflé, son buste, le profil de son visage et sa longue chevelure flottant au fil de l'eau.

Les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine ont été implantés en suivant la topographie du secteur. Ainsi, tout le secteur sud-est s'élève jusqu'au lac à Ferdinand-Boudreault alors qu'au nord-ouest, les pentes s'inclinent pour rejoindre la rivière du Gouffre. Dans les récits anciens, on parle également « du haut du cap », en référence à cette topographie qui s'élève à partir de la rivière (figure 5.9).



5.8. Éléments naturels de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.9. La topographie de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.10. Les champs, la vallée et les montagnes en arrière-plan.

Végétation et écosystèmes particuliers

Notre-Dame-des-Monts est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune¹. La forêt est très présente et dissimule complètement la rivière du Gouffre en contrebas (figure 5.12). Le long du rang Saint-Saint-Baptiste, sa présence succède celle des champs cultivés et des pâturages (figure 5.10) de façon à créer un certain rythme. Du côté est, vers le lac, la forêt est visible sur presque toute la totalité du rang. Seul le hameau de La Ferme-à-Rosanna vient rompre la continuité du couvert forestier. Sur le rang Saint-Antoine, la forêt reprend ses droits tout de suite après les espaces occupés par l'agriculture (figure 5.11).

1. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.



5.11. Le couvert forestier de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.12. La rivière du Gouffre qui serpente derrière la forêt complètement à gauche, est invisible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

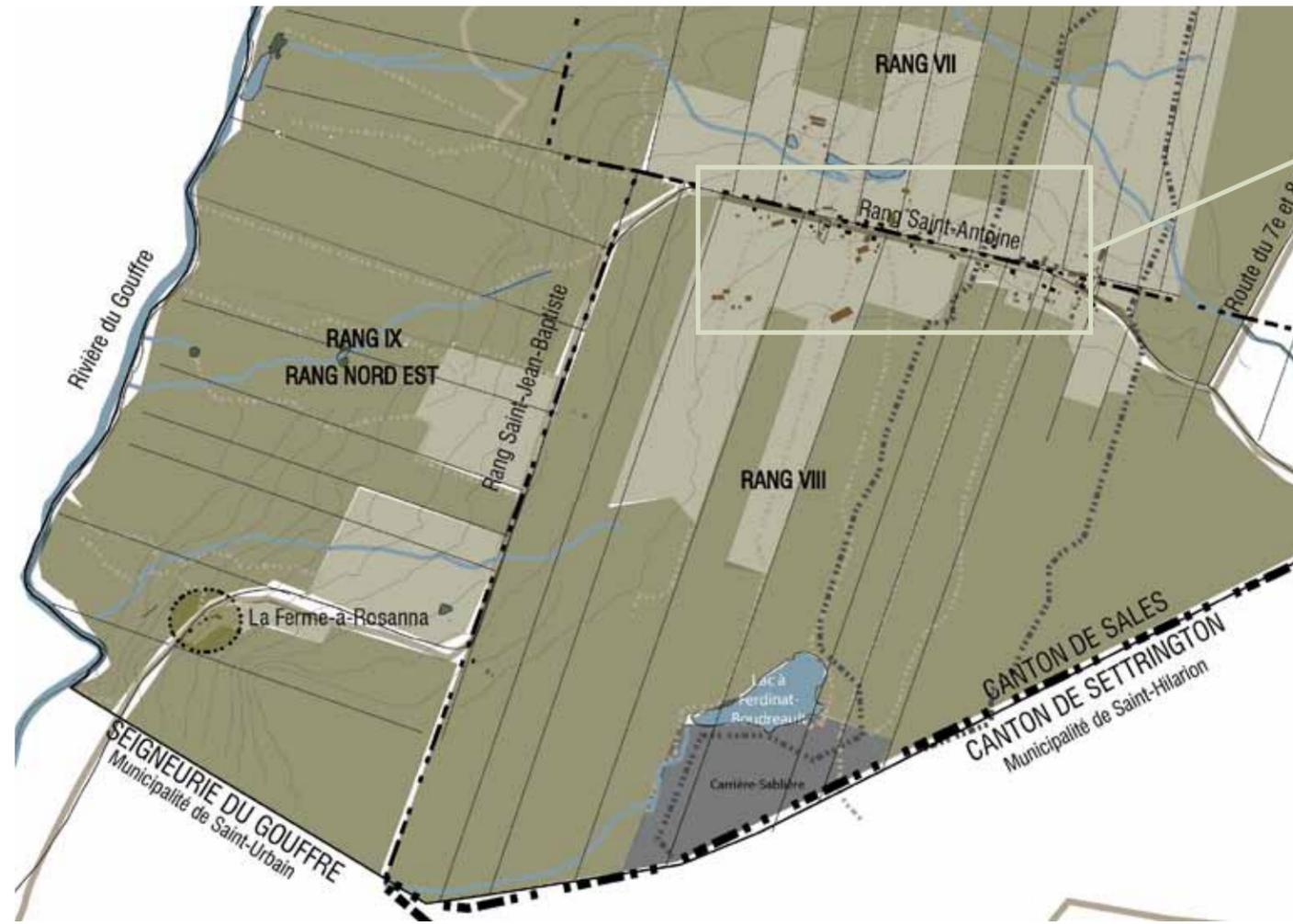
Les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine se composent essentiellement d'implantations de type agricole, situées de part et d'autre du parcours (figures 5.14 et 5.15). Ces activités agricoles sont assez diversifiées. On retrouve également des implantations agro-forestières, principalement le long de la rivière du Gouffre, à travers lesquelles un bâti de villégiature, de faible gabarit, s'est installé (figure 5.13 et 5.16). Le territoire est somme toute très peu bâti.



5.14. Implantation du rang Saint-Jean-Baptiste.



5.15. Les terres agricoles du rang Saint-Jean-Baptiste sont souvent délimitées par des clôtures de perches discrètes.



5.13. L'implantation de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



- Implantation agricole
- Implantation agro-forestière
- Carrière / sablière
- Parcours
- Sentiers, parcours informels
- Sentiers de VTT / motoneiges
- Bâti agricole / secondaire
- Bâti résidentiel



5.16. Le bâti de type villégiature du rang Saint-Jean-Baptiste.



5.17. L'unique parcours du secteur, dans le hameau, avec son tracé droit.

Parcours

La rivière du Gouffre représente possiblement le premier parcours-mère du secteur qui permettait, à partir de Baie-Saint-Paul, de pénétrer dans l'arrière-pays boisé. Aujourd'hui, la rivière permet de parcourir le territoire d'une façon différente.

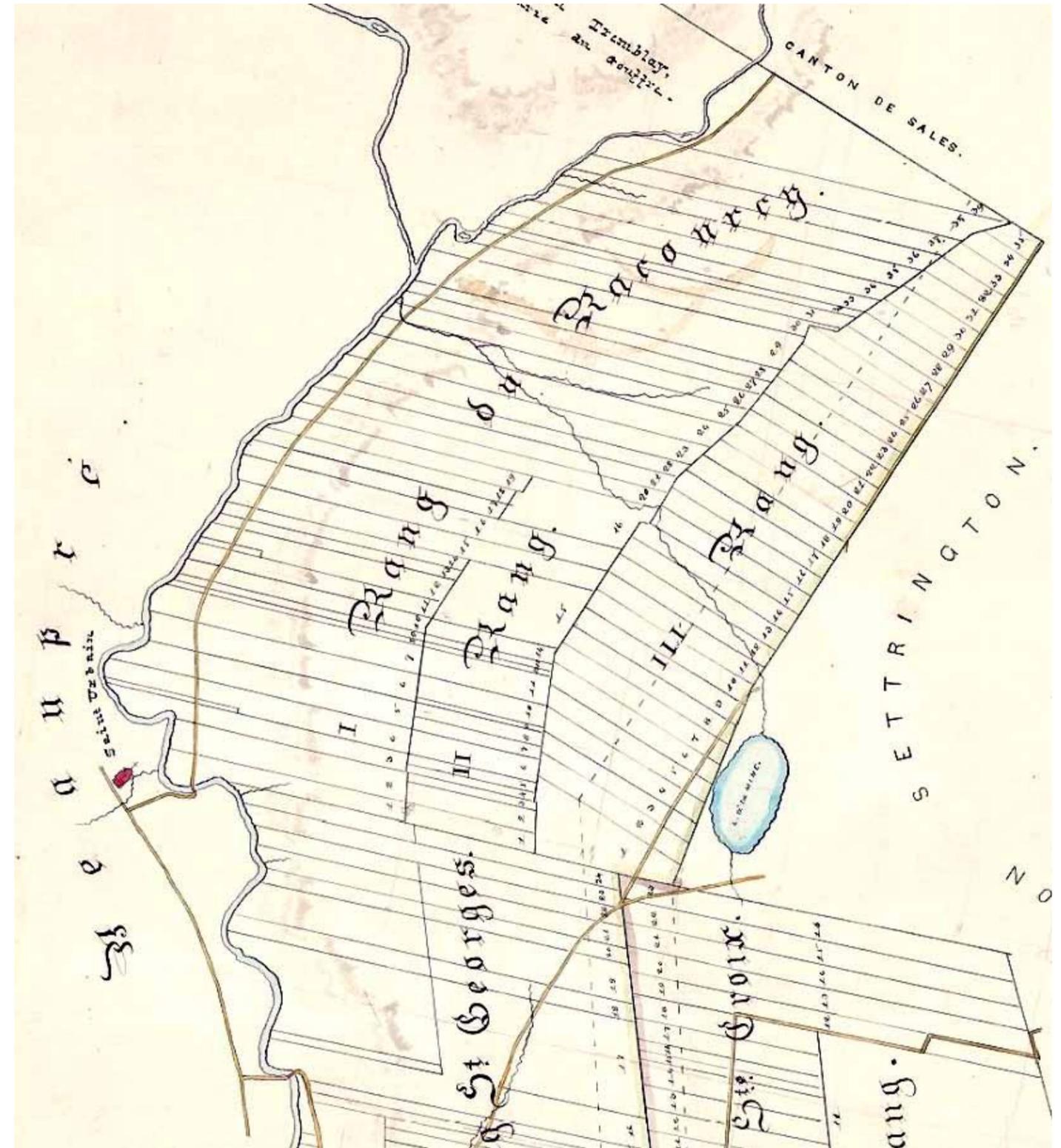
Le rang Saint-Antoine, qui devient en cours de tracé le rang Saint-Jean-Baptiste, est l'unique parcours du secteur. Il épouse le système parcellaire en place. Son tracé est donc très droit (figures 5.17 et 5.18). Trois courbes prononcées, à 90 degrés, permettent au parcours de s'insérer à travers l'organisation territoriale des rangs VII, VIII et IX qu'il traverse. Il est assez récent, possiblement tracé vers le milieu du 20^e siècle, puisqu'il n'apparaît toujours pas sur d'anciennes cartes du canton De Sales datant de 1936 (figure 5.19). Toutefois, sur des cartes de la seigneurie du Gouffre de 1872 (municipalité de Saint-Urbain), le rang Saint-Jean-Baptiste (alors nommé rang du Raccourcy) est clairement identifié (figure 5.20). Ces anciennes cartes nous permettent de supposer que le rang Saint-Jean-Baptiste devait être à l'origine un réel raccourci, un parcours de raccordement plus ou moins officiel permettant de relier Saint-Urbain à Notre-Dame-des-Monts. Le tronçon de ce rang du côté de Saint-Urbain est donc plus ancien que celui du côté de Notre-Dame-des-Monts.



5.19. Extrait d'une carte du canton De Sales de 1936 par Chevrotière. Les tracés des rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine n'apparaissent toujours pas. Source : © BAnQ, cote E21,S555,SS1,SSS1,PD.13E.



5.18. L'unique parcours du secteur, le rang Saint-Jean-Baptiste, avec son tracé droit.



5.20. Carte d'une partie de la seigneurie du Gouffre (1872). On peut voir le tracé du chemin du rang du Raccourcy. Source : P.-P.-V. DU TREMBLAY. *Plan de la seigneurie du Gouffre (détail)*, 1872. Source : © BAnQ, cote E21,S555,SS1,SSS20,PD.11 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201402101435011823&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=21&p_numunide=1039740 (consulté le 7 octobre 2013).



5.21. Parcours privés menant aux différentes fosses de la rivière.

Les systèmes parcellaire et bâti diffèrent sur chacune des deux portions du parcours : le rang Saint-Antoine s'étend sur 1,8 km entre l'intersection de la route du 7^e et du 8^e Rang, alors que le rang Saint-Jean-Baptiste s'étire sur environ 3 km du début du rang jusqu'à la fin du territoire de la municipalité. Le parcours, qui est pavé, est assez étroit mais comporte la plupart du temps un accotement plutôt discret. Sur place, la toponymie des deux rangs n'est pas identifiée ou se fait si discrète que la transition entre les deux toponymes se fait inconsciemment. La circulation est locale, donc légère.

Le territoire est également parsemé de plusieurs sentiers privés (figures 5.21 et 5.22). Généralement, chaque grand lot possède son accès permettant de rejoindre le fond du lot et, par conséquent, la rivière du Gouffre (pour les lots du rang IX), le lac à Ferdinand-Boudreault (pour les lots du rang VIII) et le rang Chicago (pour les lots du rang VII). C'est souvent à l'extrémité de ces parcours informels que l'on retrouve les implantations de villégiature. Ces parcours longent, la plupart du temps, les divisions cadastrales. Ils ne sont pas pavés et ont un impact visuel mineur sur les paysages. Dans le rang Saint-Jean-Baptiste, ils épousent souvent le territoire accidenté au travers du couvert forestier.

Finalement, un parcours réservé aux véhicules tout-terrain (VTT) ainsi qu'un second conçu pour les motoneiges croisent le rang Saint-Antoine pour rejoindre le secteur boisé.



5.22. Parcours privé menant vers la rivière.

Parcellaire

Le rang Saint-Jean-Baptiste se situe à la rencontre des rangs VII, VIII et IX de l'ancien canton De Sales. Le système parcellaire semble avoir été découpé en regard de la topographie. Les lots du rang IX sont orientés perpendiculairement au rang Saint-Jean-Baptiste et à la rivière du Gouffre (est-ouest), alors que ceux des rangs VII et VIII s'orientent perpendiculairement au rang Saint-Antoine, (nord-sud) et donc parallèlement au rang Saint-Jean-Baptiste. Ils sont généralement rectangulaires, de formes régulières et n'ont pratiquement pas été subdivisés avec les années, témoignant ainsi encore du passé agricole du secteur. Dans le rang VII, ils font environ 130 m x 1 500 m, dans le rang VIII, les lots mesurent approximativement 275 m x 2 000 m, alors que ceux du rang IX font environ 280 m x 1 300 m. Plusieurs parcelles du hameau du rang Saint-Antoine sont séparées les unes des autres par des bandes boisées (figure 5.23).

Implantation du bâti

Le bâti du rang Saint-Antoine est situé assez près du parcours (figure 5.24). Il présente une certaine concentration et s'oriente par rapport à la rue. En moyenne, on retrouve deux propriétés sur chacune des grandes parcelles. Le hameau se compose d'environ 30 propriétés, réparties des deux côtés du rang Saint-Antoine, sur environ 1,8 km. Le bâti résidentiel est implanté au centre du lot, avec toutes les dépendances dispersées en marges arrière ou latérale. Aucune règle ne semble définir l'implantation des bâtiments secondaires qui est souvent désaxée par rapport à la rue et à la propriété principale. Lorsque plusieurs dépendances sont présentes, on remarque une certaine organisation dans le positionnement des unes par rapport aux autres. Elles sont parfois disposées tout juste derrière la propriété, parfois beaucoup plus loin sur la parcelle. Un petit chemin privé permet alors de rejoindre les bâtiments secondaires.

Le bâti du rang Saint-Jean-Baptiste apparaît, à première vue, comme étant absent des paysages du territoire. Petite surprise dans ce territoire agricole, le petit hameau de La Ferme-à-Rosanna implanté en bordure de la route, sur le côté est. Le bâti de villégiature est tout de même présent, mais n'est pas perceptible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Il est concentré, en grande majorité, sur les rives de la rivière du Gouffre, en contrebas, derrière le couvert forestier. Seuls les parcours informels et les petites pancartes annonçant certaines propriétés témoignent de leur discrète présence.



5.23. Le système parcellaire divisé par des rangées d'arbres. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



5.24. L'implantation type du hameau sur le rang Saint-Antoine.

BÂTI

Types architecturaux

Bâti de base

Le bâti de base se compose majoritairement de bâtiments résidentiels unifamiliaux. Il est somme toute assez récent. Dans le rang Saint-Antoine, on retrouve plusieurs cottages vernaculaires américains qui parfois ont été transformés en maisons bifamiliales. Ce type est assez répandu au Québec dans la première moitié du 20^e siècle. Quelques bungalows sont également présents.

Le bâti agricole est véritablement l'élément vedette du secteur (figures 5.25 à 5.29). Situé en cour arrière, il se compose de granges-étables, de hangars, de garages et de bâtiments secondaires de toutes sortes. Il est généralement de gabarits plus importants que le bâti résidentiel.

Le bâti de villégiature se retrouve très éloigné par rapport au parcours-mère. Ces constructions, relativement récentes et modestes, sont très variées mais de gabarit tout de même assez petits. Ce bâti n'est pas visible à partir des chemins publics.

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé est complètement absent du territoire à l'étude.

Types architecturaux

Le hameau du rang Saint-Antoine se compose d'un bâti de bois aux volumes variés construit assez près du chemin de manière à l'encadrer. De façon générale, les volumes se composent d'un corps de bâti principal assez simple, s'élevant sur un ou deux niveaux auquel on a ajouté un abri d'auto, une entrée de cave ou un autre appentis. La façade principale est, dans plusieurs cas, ornée d'une grande galerie couverte d'un auvent. Les faîtes de toiture sont généralement orientés parallèlement à la voie. Des lucarnes, bien souvent à chien-assis, ornent parfois la toiture à deux versants droits. Les revêtements sont assez hétérogènes mais fréquemment de facture contemporaine : clin de vinyle, brique, *masonite*, enduits, etc. La toiture est quant à elle recouverte de tôle de couleur variée (bleu et rouge notamment) ou encore de bardeaux d'asphalte. Les éléments d'ornementation sont plutôt sobres. On accède à la propriété par une allée située en cour latérale où se situe également le stationnement.

Le bâti de base se retrouve rarement seul sur la propriété puisque plusieurs bâtiments secondaires à vocation agricole se retrouvent en cour arrière et forment un ensemble avec la résidence. Un parcours privé permet également d'accéder au fond de la parcelle généralement boisée. Les propriétés sont construites très près du sol. La présence de talus est rare. Les aménagements paysagers sont également très variés, parfois très sobres, parfois très soignés.

Principaux témoins architecturaux

Les granges-étables

Cinq granges-étables intéressantes sont présentes le long des 1,8 km du rang Saint-Antoine et témoignent fortement du caractère agricole du territoire (figures 5.25 à 5.29). Même si elles n'ont pas été retenues dans l'inventaire du patrimoine agricole de la MRC de Charlevoix-Est, elles étaient présentes dans le pré-inventaire et comportent assurément un intérêt par leur nombre et leur diversité le long d'un si court parcours. Elles sont à pignon droit sans larmier ou à toit brisé recouvert de tôle profilée. La plupart ont des annexes surmontées d'un toit en appentis. Les portes sont souvent à battants, exceptionnellement sur rails. Leur revêtement se compose de planches verticales ou obliques, parfois recouvertes partiellement ou entièrement de tôle.



5.25. Le bâti agricole dans le hameau.



5.26. Le bâti agricole dans le hameau.



5.27. Bâti agricole dans le hameau.



5.28. Bâti agricole dans le hameau.



5.29. Bâti agricole dans le hameau.

Le cottage vernaculaire américain à lucarne continue à chien-assis

Cette modeste maison caractérise le bâti résidentiel du rang Saint-Antoine (figures 5.30 à 5.32). Elle est érigée possiblement dans la première moitié du 20^e siècle. Elle se décline sous différentes versions mais est caractérisée par un volume simple surmonté d'un toit à deux versants avec une grande lucarne continue à chien-assis. Elle s'implante à quelques mètres du chemin, parfois même directement sur la ligne de lot. Sa porte principale se retrouve souvent au centre de la façade principale mais, étonnamment, parfois sur le mur pignon de la façade latérale. La maison a parfois été transformée en maison bifamiliale, type d'habitation plutôt rare en milieu rural. Une grande galerie couverte d'un auvent assure souvent la transition entre la rue et l'espace privé de la maison.



5.30. Cottage vernaculaire américain transformé.



5.31. Cottage vernaculaire américain.



5.32. Cottage vernaculaire américain.



5.33. Le site de La Ferme-à-Rosanna. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



5.34. Le site est dorénavant privé et clôturé.

La Ferme-à-Rosanna

L'ensemble de La Ferme-à-Rosanna, nommé ainsi en l'honneur du personnage principal du téléroman *Le temps d'une paix*, a servi de lieu de tournage pour cette populaire série dans les années 1980 (figure 5.33). Il se compose de huit bâtiments de gabarits et d'usages différents. Bien qu'ils aient été utilisés durant quelques années comme site d'interprétation de la vie rurale charlevoisienne des années 1930, les lieux sont aujourd'hui clôturés et l'accès au public est restreint (figure 5.34). Depuis l'époque du tournage, où le terrain était déboisé et cultivé, plusieurs arbres ont poussé sur le site ce qui a complètement modifié le paysage. La ferme a longtemps été habitée par la famille d'Arthur Lajoie, dont la résidence est située tout juste à côté (figures 5.35 et 5.36).

La maison d'Arthur Lajoie

La maison d'Arthur Lajoie aurait été construite entre la deuxième moitié du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. C'est le seul bâtiment du hameau qui n'a pas servi aux fins du tournage. Elle reprend plusieurs caractéristiques de la maison traditionnelle québécoise d'inspiration néoclassique avec son toit à deux versants légèrement recourbés à la base. Sa porte et ses trois fenêtres à battant à six carreaux sont décentrées sur la façade principale. Il s'agit d'une maison en pièce sur pièce isolée avec du brin de scie, construite sur des fondations de maçonnerie massive de pierre. La maison a subi de multiples transformations en 2013. Son parement de papier brique a été remplacé par un parement de bois vertical, la tôle profilée de la toiture a été remplacée par un revêtement de bardeaux de bois, une galerie couverte d'un auvent a été ajoutée sur la façade avant et la cheminée de pierre a été retirée. La maison, en raison de la couleur de son revêtement de papier brique, aurait longtemps été surnommée la « maison rouge » (figures 5.35 et 5.36).



5.35. La maison d'Arthur Lajoie, en juillet 2013.



5.36. La maison d'Arthur Lajoie, en octobre 2013.



5.37. La maison de Rosanna. Source : Serge GAUTHIER. « Les sites de tournage : un Charlevoix imaginaire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 65, 2010, p. 20.

La maison de Rosanna

Cette résidence a été construite sur place pour les besoins du tournage du téléroman (figure 5.37). C'est une construction frêle et inhabitable qui se veut un hybride entre la maison traditionnelle québécoise d'inspiration néoclassique et la maison de colonisation, beaucoup plus sobre et petite. Son volume simple est surmonté d'un toit à deux versants droits recouvert de tôle profilée. La porte principale, ainsi que trois fenêtres sont toutefois décentrées sur la façade principale, contrairement aux maisons de colonisation et aux maisons traditionnelles québécoises qui ont habituellement des ouvertures distribuées symétriquement de part et d'autre d'une porte centrale. Une grande galerie couverte d'un auvent orne la maison. De fausses fondations imitent la maçonnerie massive de pierre. L'exhaussement par rapport au sol est assez important. Des planches de bois posées à la verticale composent le revêtement alors que des chambranles représentent les seuls ornements de cette maison. Contrairement à l'époque du tournage, la maison de Rosanna n'est plus visible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Elle est dissimulée derrière un boisé le long de la route.



5.38. La grange-étable

La grange-étable

La grange-étable est authentique. Elle est construite en pièce sur pièce sur un étage et demi et surmontée d'un toit à deux versants avec coyaux recouvert de tôle profilée. Une lucarne à chien-assis percée de grandes portes suppose la présence antérieure d'un garnaud. Le bâtiment est recouvert en partie de planches verticales et la structure de pièce sur pièce de la partie étable est laissée apparente (figure 5.38).

Le four à pain

Il a été spécialement construit sur place pour les besoins du tournage sur le modèle des fours que l'on retrouvait autrefois dans la région. Il est recouvert d'une petite toiture de bois à deux versants droits (figure 5.39).



5.39. Le four à pain

La bergerie

Construite en pièce sur pièce, la bergerie servait pour un petit élevage de moutons. Elle a été restaurée par monsieur Jacques Lévesque. Sa toiture possède deux versants recouverts de tôle profilée (figure 5.40).



5.40. La bergerie

Le hangar à voitures

Le hangar servait à l'entreposage, à l'entretien et à la réparation des instruments aratoires et des voitures (carrioles, boguëy). Un petit appentis attenant à ce hangar servait à entreposer le bois de chauffage. Le volume principal du hangar est surmonté d'une toiture à deux versants à base recourbée recouverte de tôle profilée. Le corps de bâti est revêtu de planches verticales (figure 5.41).

Le caveau à légumes

Le caveau se situe tout juste à côté de la maison de Rosanna. Il se compose simplement d'un toit à deux versants recouvert de planches posées de manière à couvrir les joints. Des planches verticales complètent le revêtement des murs pignons.

La bécosse

Tout juste derrière la maison de Rosanna, on retrouve l'ancienne bécosse complètement de bois.



5.41. Le hangar à voitures

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

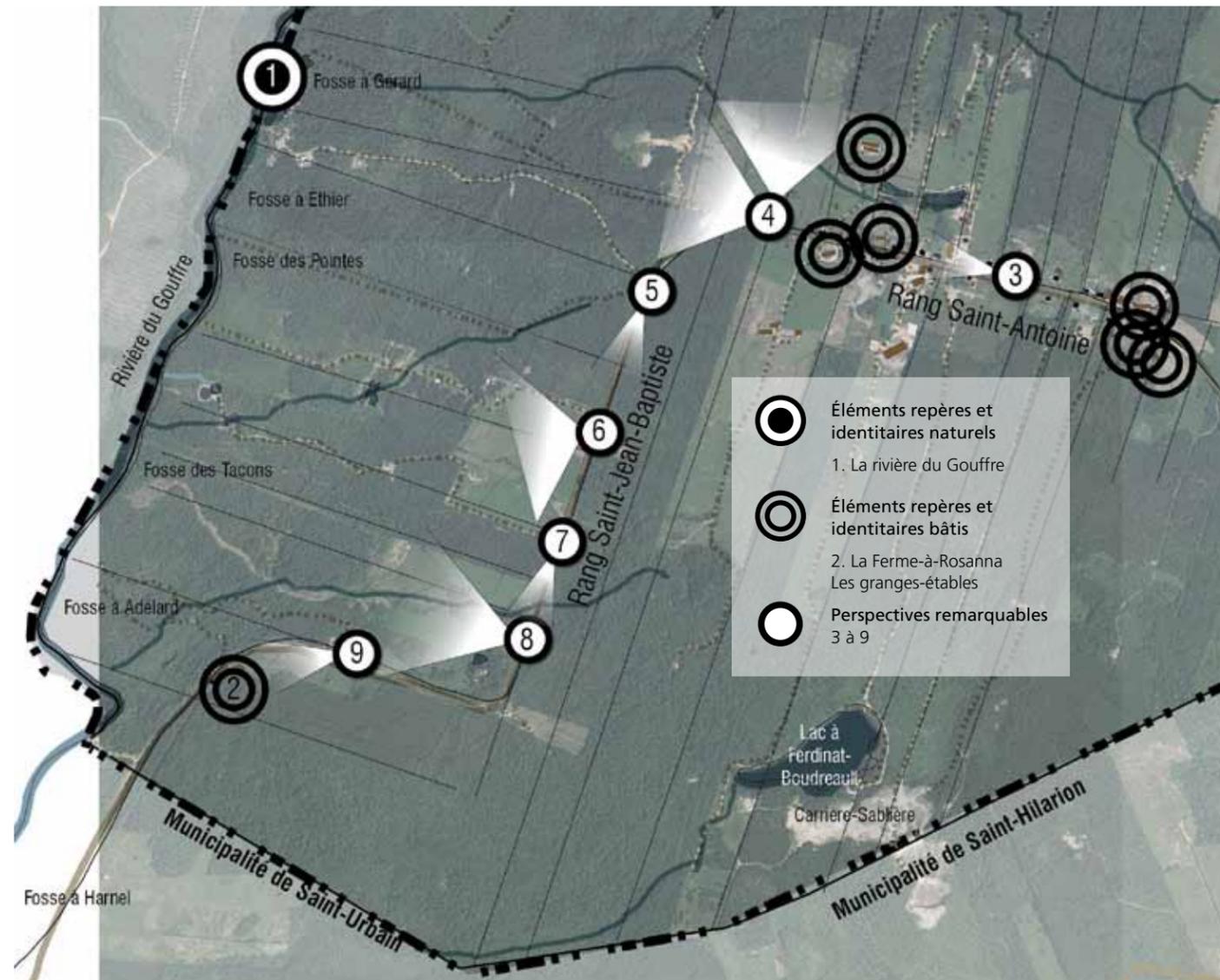
Les objets repères et identitaires du secteur (figure 5.42) sont principalement liés à la topographie du secteur. Les montagnes du contrefort des Laurentides situées de l'autre côté de la rivière du Gouffre en sont les principaux. Elles sont visibles sur presque la totalité du territoire.

La rivière du Gouffre est également un élément identitaire important. Même si elle n'est pas visible à partir du parcours-mère, elle demeure un élément important qui a induit la trame parcellaire, le système viaire et bâti de tout le secteur. On peut la

deviner au creux de la vallée. Même si ses accès sont privés, c'est également un lieu collectif de loisirs que se partagent plusieurs propriétaires terriens. On peut toutefois emprunter les droits de passage qui ont été négociés par l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre (ACVG).

Les différentes pratiques agricoles sont également des éléments identitaires importants du secteur. Elles forment assurément les paysages de la région (figure 5.43).

L'ensemble des bâtiments de La Ferme-à-Rosanna représente le principal objet identitaire bâti du secteur (figure 5.43). Le lieu a été fréquenté pendant plusieurs années par les visiteurs de l'arrière-pays de Charlevoix. Ce site a toutefois perdu de sa renommée ces dernières années et est de plus en plus envahi par la végétation. Les granges-étables du rang Saint-Antoine sont également des éléments repères et identitaires du parcours.



5.42. Les éléments repères et identitaires de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.43. Les montagnes, la rivière qu'on devine au creux de la vallée et les pratiques agricoles, éléments repères et identitaires naturels du secteur.



5.44. La Ferme-à-Rosanna, que l'on découvre dans la courbe du rang Saint-Jean-Baptiste, est un élément repère et identitaire bâti très fort pour la région.

Perspectives visuelles

Les paysages des rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste sont très représentatifs des paysages de la Route des Montagnes et de l'arrière-pays de Charlevoix. Les perspectives visuelles sont mises en valeur par la topographie de la vallée qui s'incline vers la rivière du Gouffre et s'élève, de l'autre côté de la rivière, jusqu'aux hautes montagnes des Laurentides. Les pratiques agricoles permettent d'ouvrir les perspectives. Le rythme entre le couvert forestier et les pâturages cultivés qu'on y retrouve permet de rendre compte du caractère rural du secteur. L'*Atlas des paysages* note d'ailleurs six perspectives visuelles remarquables le long du parcours. Ces perspectives forment, en quelque sorte, une mise en scène composée de vues ouvertes, encadrées et fermées qui se succèdent le long de ces rangs (figure 5.42).

L'enchaînement visuel débute dans le hameau où le bâti de base encadre le rang Saint-Antoine et procure un effet de mise en valeur, d'invitation vers les montagnes situées au bout de la perspective (figure 5.45). Au bout du hameau, là où débute le rang Saint-Jean-Baptiste, les montagnes dominent le paysage. La production agricole, de même que le relief vallonné, contribuent à ouvrir et à rehausser la qualité de ce point de vue (figure 5.46). Sur le rang Saint-Jean-Baptiste, les vues sont fermées par la forêt. Elles s'ouvrent ensuite sur les champs, au premier plan, le fond de la vallée et les montagnes de l'arrière-pays. Les perspectives visuelles se succèdent ainsi jusqu'à la limite de la municipalité (figure 5.47).

Les perspectives remarquables s'ouvrent en général du côté ouest du parcours, vers le creux de la vallée (figures 5.48 à 5.51). Seule la présence de La Ferme-à-Rosanna, du côté est de la route, permet de dégager des perspectives uniques sur ce paysage agricole en friche et sur ces bâtiments pour la plupart à l'abandon (figure 5.52). Son positionnement dans une courbe accentue également l'effet de découverte et de mise en valeur créé par la forêt qui l'entoure.

Ces perspectives visuelles sont tout de même assez récentes. Lors du tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, en 1983, les champs cultivés sur le rang Saint-Jean-Baptiste étaient inexistantes. La Ferme-à-Rosanna (anciennement d'Arthur Lajoie) faisait exception. Ses champs étaient alors beaucoup plus vastes. Aujourd'hui, le couvert forestier a regagné du terrain tout autour de la ferme, si bien que plusieurs bâtiments sont à peine perceptibles à partir du chemin.



5.45. Perspective remarquable (3) depuis le hameau vers les montagnes.



5.46. Perspective remarquable (4) depuis le hameau vers les montagnes.



5.47. Perspective remarquable (4) depuis le hameau vers les montagnes.



5.48. Séquence de paysages le long du rang (5) : fermée (forêt), ouverte d'un côté (champ) et en plongée (montagne).



5.51. Perspective remarquable (8) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.



5.49. Perspective remarquable (6) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.



5.52. Perspective remarquable (9) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers La Ferme-à-Rosanna.



5.50. Perspective remarquable (7) fermée depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le territoire compris de part et d'autre des rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste se compose essentiellement de paysages ruraux avec pour toile de fond le contrefort du Bouclier canadien. La culture des sols et les nombreux pâturages sont très diversifiés. La rivière du Gouffre, au creux de la vallée, est l'élément fondateur de tout le territoire, mais n'est pas visible à partir du chemin public.

Le parcours épouse la forme du système parcellaire. Il est le seul chemin formel du territoire, passage obligé de la Route des Montagnes, ancien raccourci entre Saint-Urbain et Notre-Dame-des-Monts. Sur place, les rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste ne sont pas identifiés, laissant croire qu'ils forment un seul et même parcours. Le bâti est concentré le long du

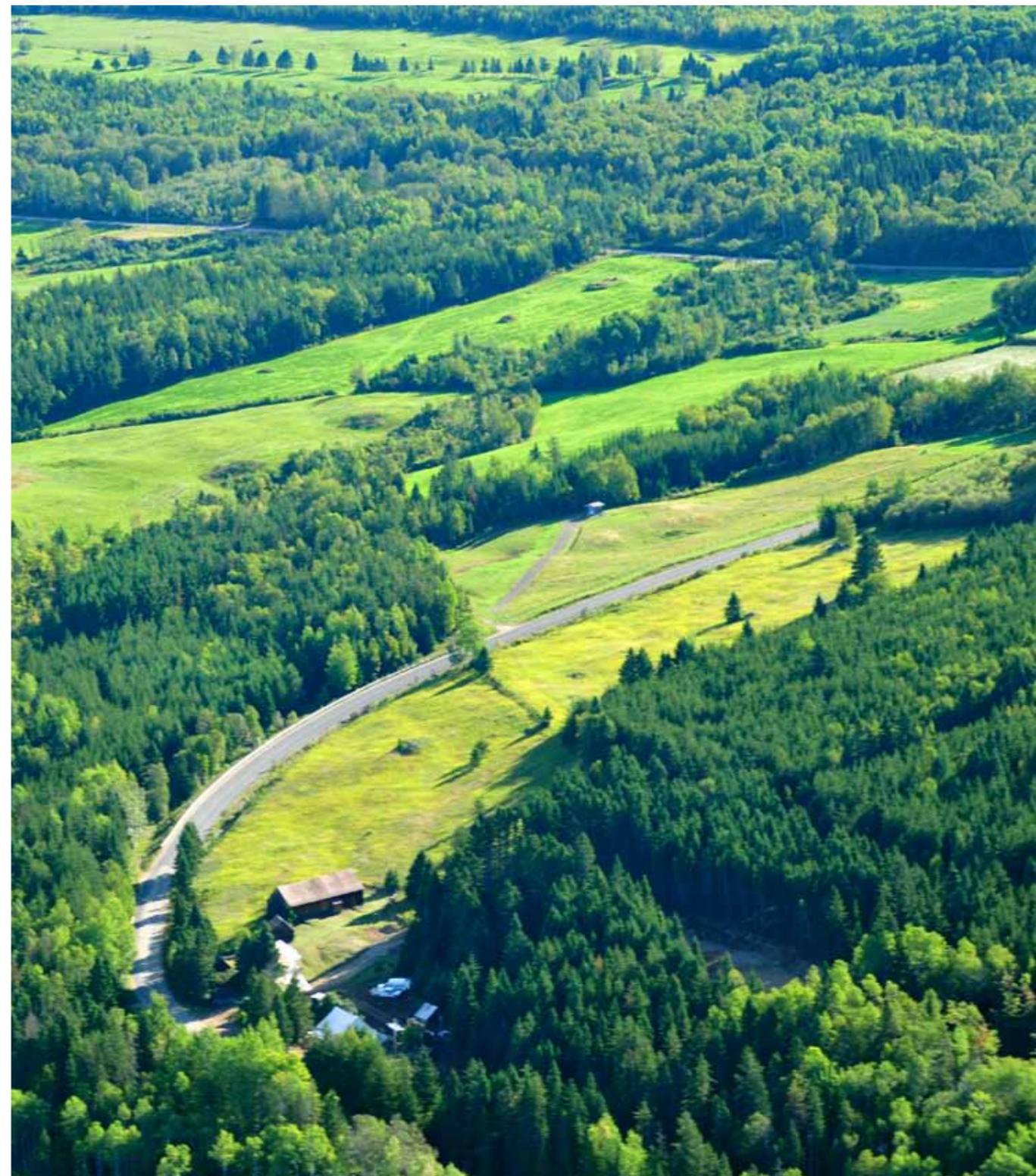
rang Saint-Antoine et formé d'un mélange de bâti résidentiel (principalement des cottages vernaculaires américains) et d'une riche diversité de bâtis agricoles érigés principalement autour du milieu du 20^e siècle. Sur le rang Saint-Jean-Baptiste, les champs cultivés et les boisés se succèdent sur la portion ouest de la route, alors que du côté est apparaît soudainement un ensemble connu maintenant sous le nom de « La Ferme-à-Rosanna », créant par le fait même un effet surprise dans les perspectives visuelles naturelles qui se sont révélées jusqu'alors.

Cette ferme se compose à la fois de bâtiments authentiques et construits pour les besoins du tournage qui a servi durant quelques années de site d'interprétation de la vie rurale charlevoisienne des années 1930 et qui offrait également des sentiers pédestres. Le bâti d'origine témoigne toujours du caractère rural du rang Saint-Jean-Baptiste du début du siècle dernier et s'apparente davantage à ce que l'on retrouve du côté de Saint-Urbain. Le site est aujourd'hui à l'abandon. Les terres sont en friche et le terrain est inaccessible au public curieux de visiter les lieux. Le site, aussi recherché soit-il, n'est toutefois pas identifié. Il faut en connaître la localisation pour identifier l'ensemble. Le boisé tout autour est également de plus en plus dense, menaçant les percées visuelles vers cet ensemble.

Aucun lieu public formel ne permet d'admirer les paysages grandioses qui caractérisent le rang Saint-Jean-Baptiste. Le faible débit de circulation permet toutefois de s'arrêter sur les accotements et de suivre la succession des paysages qui forment le décor de la Route des Montagnes.



5.53. Le couvert forestier du côté ouest du rang, en 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520-080 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_anqid=20160125085631442&P_cote=P690,S1,D83-520&P_codedepo=06M&P_numunide=869025&p_hauteur=714&p_largeur=1584



5.53. Les champs cultivés du côté ouest du rang et le couvert forestier qui gagne du terrain autour de La Ferme-à-Rosanna. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Recommandations

1. Les percées visuelles

- a. Préserver les percées visuelles vers le fond de la vallée et les montagnes;
- b. Favoriser les activités agricoles qui permettent de conserver les champs en culture et d'ouvrir les perspectives;
- c. Conserver certains couverts forestiers de manière à créer un rythme successif d'ouvertures et de fermetures dans l'enchaînement visuel du parcours;
- d. Réaliser des aménagements paysagers qui n'obstruent pas les perspectives visuelles vers la vallée et vers le bâti agricole en marge arrière. Préserver les espaces entre le bâti;
- e. Conserver les perspectives visuelles dans le rang Saint-Antoine qui mettent en valeur le bâti agricole;
- f. Ouvrir les perspectives visuelles vers La Ferme-à-Rosanna en privilégiant la culture des champs en friche et le déboisement contrôlé du couvert forestier;
- g. Aménager, sobrement et ponctuellement, des points d'arrêts sur les accotements de manière à permettre aux passants de s'arrêter quelques instants et de profiter des percées visuelles remarquables.

2. Le système viaire

- a. Éviter l'ouverture de nouvelles rues afin de mettre en valeur le parcours unique du secteur;
- b. Éviter d'élargir et de paver les allées privées qui mènent aux fonds des lots de manière à ce que ces parcours informels demeurent discrets dans le paysage;
- c. Aménager certaines zones d'arrêt sur les accotements pour permettre de profiter des percées visuelles remarquables;
- d. S'inspirer du découpage cadastral et du mode d'occupation des parcelles pour les nouvelles implantations;
- e. Développer une signalisation propre au secteur de manière à pouvoir distinguer sur place les rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste. Dans une interprétation éventuelle, faire référence aux toponymes populaires et anciens (rang du Cranc-Blanc, rang du Racourcy, rang Chiguère, etc.).

3. Le système parcellaire

- a. Dans le secteur du rang Saint-Antoine, conserver le rythme à l'intérieur des parcelles : implantation résidentielle en bordure de la rue, implantation agricole et forêt au fond de la parcelle;
- b. Conserver la topographie naturelle du lot;
- c. Éviter de subdiviser les grands lots qui caractérisent le secteur de part et d'autre du chemin public;
- d. Conserver les bandes boisées qui délimitent les parcelles et les mettre en valeur.

4. Le bâti de base

- a. Entretenir les bâtiments principaux en privilégiant des matériaux traditionnels appropriés selon les typologies et l'époque de construction des maisons;
- b. Choisir des aménagements paysagers sobres, composés notamment d'espèces végétales indigènes;
- c. Intégrer les constructions neuves en s'assurant de conserver les percées visuelles vers la vallée, le relief montagneux et le bâti agricole à l'arrière-plan;
- d. Dans le rang Saint-Antoine, conserver l'alignement sur la voie publique. Privilégier un bâti de base de faible gabarit et au volume simple;
- e. Dans le rang Saint-Jean-Baptiste, favoriser les constructions qui se dissimulent derrière le boisé.

5. Les bâtiments secondaires

- a. Entretien et mettre en valeur les bâtiments agricoles et secondaires :
 - i. Respecter les types d'ouvertures, les formes de toiture ainsi que les matériaux traditionnels, principalement le bois pour le revêtement des murs.
- b. Favoriser un bâti secondaire détaché, qui s'intègre au bâti principal (matériaux, couleurs, etc.) et qui soit situé en cour arrière ou latérale;
- c. Intégrer les dépendances au bâtiment principal de façon à créer des ensembles;
- d. Mettre en valeur La Ferme-à-Rosanna et permettre un certain accès (physique ou visuel) aux bâtiments de cet ensemble, pour contrôler les allées et venues des visiteurs curieux d'observer ce lieu de tournage;
- e. Développer un programme d'interprétation sur les bâtiments de La Ferme-à-Rosanna de manière à distinguer le bâti authentique de celui conçu pour les besoins du tournage.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Plan d'urbanisme

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

IBI/DAA. *Plan paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, 103 p.

Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

LAVOIE, Normand. *L'espace régional de Saint-Urbain : aspects bio-physiques et humains*. Québec, mémoire présenté à l'Université Laval, 1978, 60 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., s.é., février 1983.

Monographies et ouvrages de référence

Album souvenir 150^e anniversaire Saint-Urbain, Charlevoix. s.l., 1977, 185 p.

ANCTIL-TREMBLAY, Alain, et Chantal GRAVEL. *Les grandes familles de Saint-Urbain (1827-2000)*. Société de généalogie de Québec, n° 92 A, 2002, 370 p.

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1997, 159 p.

LAMBERT, Serge, et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

PAQUETTE, Sylvain, Philippe POUILLAOUEC-GONIDEC et Gérald DOMON. *Guide de Gestion des paysages au Québec. Lire comprendre et valoriser le paysage*. Québec, Publications du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, 2008, 96 p.

TURCOTTE-GIRARD, Judith. *La paroisse aux trois églises*. Chicoutimi, Éditions science moderne, 1973, 206 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Éditions de l'IQRC/ Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000, 387 p.

Articles de périodiques

GAUTHIER, Serge. « Du Canton de Sales à Notre-Dame-des-Monts ». *Charlevoix*. N° 1, vol. 1, juin 1985, p. 11-12.

GAUTHIER, Serge. « Les sites de tournage : un Charlevoix imaginaire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 65, 2010, p. 20-23.

GAUTHIER, Serge. « Notre-Dame-des-Monts ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 8-9.

Ressources internet

Sites internet

Association de Conservation de la Vallée du Gouffre [en ligne] : <https://googledrive.com/host/0B7RMt7Bd3EvHN1FIZThHOXF45Hc/index.htm> (consulté le 7 octobre 2013).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple (consulté le 7 octobre 2013).

Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx> (consulté le 7 octobre 2013).

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts [en ligne] : <http://www.notredamedesmonts.com/histoire.html>. (consulté le 7 novembre 2013).

Réserve de la biosphère de Charlevoix [en ligne] : <http://www.biospherecharlevoix.com/en/accueil.php> (consulté le 7 octobre 2013).

Tourisme Charlevoix [en ligne] : <http://www.tourisme-charlevoix.com/fr/ville-village/notre-dame-des-monts> (consulté le 7 octobre 2013).

Documents et articles électroniques

GAUTHIER, Serge. « Du Canton de Sales à Notre-Dame-des-Monts 1850-2003 ». *Encyclobec* [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=29> (consulté le 7 novembre 2013).

« La rivière du Gouffre ». *Fabri-Mouches* [en ligne] : http://www.fabri-mouches.com/du_gouffre/index.html (consulté le 7 novembre 2013).

LAVOIE, Brigitte. « Concert de Noël aux couleurs du Temps d'une paix ». *Le Charlevoisien*. 2 octobre 2009 [en ligne] : http://www.charlevoixendirect.com/index.asp?s=detail_actualite&id=129268 (consulté le 7 novembre 2013).

« Rose-Anna et Ti-Coune de retour dans Charlevoix ». *Le Charlevoisien*. 7 avril 2010 [en ligne] : http://www.charlevoixendirect.com/?s=detail_actualite&id=130399 (consulté le 7 novembre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est, 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/>. (consulté le 19 septembre 2013).

Personnes ressources

Catherine Gagnon, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

Jacques Lévesque, directeur de Tourisme Charlevoix

Jean-Claude Bernier, Héritage Charlevoix

Félixine Lajoie

Rosaire Tremblay

